



EDITO

LA FRANCE EN *BURN-OUT* DÉMOGRAPHIQUE

L'INSEE a tout récemment rendu publique son évaluation de la population française. Celle-ci s'est fixée au 1er janvier 2025 à 68,6 millions d'habitants, se répartissant en 2,3 millions pour les DOM et en 66,4 millions pour la métropole. Le diagnostic est manifestement sans appel. Si le solde naturel (différence entre le nombre des naissances et celui des décès) reste positif avec +17 000, il est le plus faible depuis 1945. Pire, c'est dans l'évolution du taux de fécondité (nombre d'enfants nés vivants de femmes rapporté à la population moyenne de femmes du même âge), que l'on mesure la chute de la démographie française. Il est en effet le plus bas depuis 1919. Vieillesse, faisant moins d'enfants, la France présente un profil démographique en état de rupture. Quelles pourraient en être les conséquences sur l'agriculture ?

Indice de fécondité le plus faible depuis 1919

Les chiffres relatifs à la démographie française donnent le vertige. Même si elle n'est pas un cas isolé, la France fait de moins en moins d'enfants, et, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, son vieillissement s'accélère. Le nombre de naissances en 2024 est inférieur de plus de 21% à celui observé en 2010. L'indice conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme (1,53 sur la seule France métropolitaine), et affiche une diminution régulière depuis 2010.

Historiquement, le point le plus bas atteint par cet indice se situe en 1919, juste au lendemain de la Première guerre mondiale, avec 1,59 enfant par femme seulement. Avec un taux de 1,62, la France se rapproche de cette dégringolade démographique. L'indice de fécondité français reste toutefois plus élevé que celui, moyen, de l'UE à 27 (1,46). Un indice moins élevé qu'en Roumanie ou en République Tchèque, mais supérieur à celui de l'Espagne (à peine 1,2) et de l'Allemagne. Quant au nombre de décès, il augmente de 1,1% en 2024 par rapport à 2023. Une évolution de la mortalité qui est logique, puisqu'elle reflète le vieillissement de la population, et qui est régulière depuis 2011. En 2024, la population française représentait 15% de celle de l'UE, juste derrière l'Allemagne (19%).

En établissant ce constat, on ne peut guère s'empêcher de le rattacher à celui qui anime l'actualité économique, celui du déclin des performances de l'Union européenne face aux appétits des Etats-Unis – dont la population augmente – ou de la Chine – dont la population recule pour la troisième année consécutive, se fixant à 1,4083 milliard contre 1,4097 milliard d'habitant en 2023 – en matière industrielle.

Cette séquence démographique rouvre à l'évidence des débats souvent acharnés – débats en réalité jamais vraiment refermés – sur les retraites, sur l'immigration, sur les leviers politiques et économiques à activer pour inciter les ménages à procréer. Il est un autre domaine qui mérite d'être examiné de près, l'économiste pouvant ainsi prendre le relais du démographe. Il s'agit de l'agriculture et de l'alimentation. On sait depuis 2022 que le ralentissement de la consommation alimentaire des ménages français, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, continue de préoccuper tant les agriculteurs que les industriels de la transformation.

Anticiper les conséquences

Ce que l'on évoque beaucoup moins, voire pas du tout, ce sont les conséquences de cette baisse de la démographie sur la consommation alimentaire. Une consommation qui a baissé depuis 2021, dans le sillage de la Covid et de la guerre en Ukraine et de l'inflation, repli qui est source de préoccupation pour les agriculteurs et les industries alimentaires, dans la mesure où la consommation constitue un débouché fondamental de la production. Si la tendance baissière actuelle de la population s'inscrivait dans la durée, ce sont bien les débouchés alimentaires qui subiraient une contraction durable, par manque de bouches à nourrir. Combinée à ce volet quantitatif, les récurrentes recommandations pour modifier les comportements alimentaires, qui peuvent aller jusqu'à prôner la déconsommation, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, la perspective d'une forte contraction de la demande obligera les producteurs à réviser leur stratégie, soit en réduisant les volumes offerts, soit en optant pour des usages non alimentaires de leurs productions.

Des leviers complexes à identifier

Le changement démographique se distingue aussi par un vieillissement de la population, lequel exercera des impacts sur la demande de produits agricoles et alimentaires, puisque le mode de consommation se modifie à mesure que les individus avancent dans l'âge. A quoi s'ajoute une propension à l'épargne qui s'est accentuée depuis 2021 en France en raison des inquiétudes occasionnées à la fois par l'instabilité du monde et par les incertitudes économiques et politiques nationales, ce qui pèse et continuera de peser assurément sur la consommation.

Relancer la démographie constitue un objectif régulier dans l'histoire française mais qui, à bien y regarder, structure les politiques publiques dans bon nombre de nations, à l'image d'une Chine – dont l'indice de fécondité est tombé bien bas, à 1,09 en 2022 – qui assouplit à intervalles réguliers ses restrictions en matière de famille.

Une ambition dont on rappellera le degré de complexité, puisqu'elle est au carrefour de plusieurs paramètres, individuels, sociaux et politiques. Incitations économiques et financières, morales, à faire des enfants ? Adapter les prestations sociales à l'enjeu démographique relève en France comme ailleurs de la gageure, au regard du contexte de déficits chroniques des comptes sociaux. Sur le plan individuel, la période d'incertitudes, de risques, d'éco-anxiété – qui tend à se généraliser chez les jeunes – ou de menaces guerrières, forme une puissante entrave pour se projeter dans un avenir dans lequel le renouvellement des générations serait garanti.

L'issue se situerait-elle du côté d'une politique salariale ajustée à l'enjeu démographique ? Une réévaluation de l'assise monétaire des ménages serait-elle un levier suffisamment incitatif pour redonner confiance en l'avenir et renouer avec l'acte de faire des enfants ? Ce qui reviendrait à considérer que la démographie est déterminée par la seule dimension économique. D'où la complexité du sujet. Ce dernier est en effet indissociable d'une approche beaucoup plus large des déterminants de la démographie, aux confins de la posture humaine vis-à-vis d'un monde exposé à de multiples dangers.



Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

SOMMAIRE

- La France en burn-out démographique
- Assurance agricole : un filet à mailles inégales face aux chocs climatiques
- 2025 : l'année de reprise du marché biologique ?
- Paradoxe viticole



ASSURANCE AGRICOLE : UN FILET À MAILLES INÉGALES FACE AUX CHOCS CLIMATIQUES

Le changement climatique a entraîné en France une augmentation significative de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. En première ligne face à ces bouleversements, le secteur agricole subit de plein fouet leurs conséquences : sécheresses prolongées, pluies excessives et conditions humides favorisant la prolifération de maladies impactant aussi bien les filières végétales qu'animales, comme la MHE et la FCO. Dans ce contexte, le rôle des assurances devient crucial pour accompagner les agriculteurs, atténuer les pertes et garantir la souveraineté alimentaire du pays.

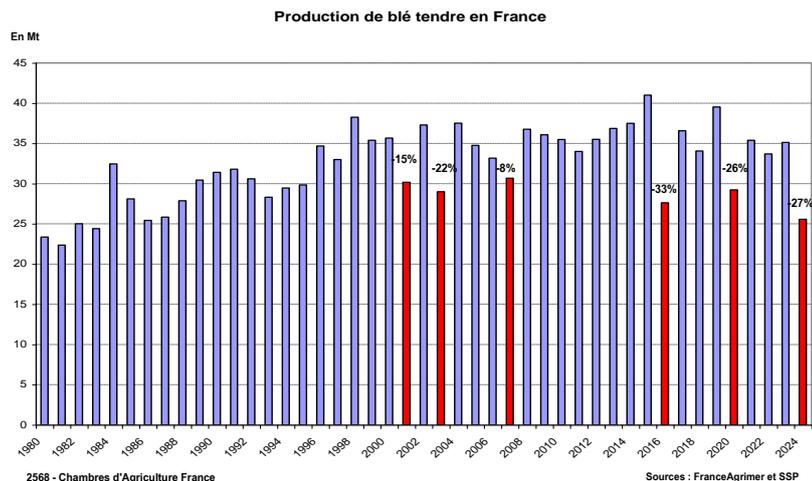
Secteur agricole : première victime du dérèglement climatique

Depuis le début du XXI^e siècle, les exploitations agricoles françaises sont confrontées à une vulnérabilité croissante due à la multiplication des aléas climatiques extrêmes, fragilisant l'ensemble du secteur. Entre 2000 et 2024, six épisodes majeurs de dérèglements climatiques ont fortement impacté l'agriculture, parfois de manière rapprochée. Par exemple, la production de blé tendre a subi des pertes significatives lors des sécheresses sévères de 2003 et 2022, qui ont considérablement réduit les rendements. De même, les précipitations excessives de 2016 et 2024 ont perturbé les cycles culturaux, entraînant des pertes de récolte. Les conditions climatiques défavorables de 2007 et 2020 ont favorisé le développement de maladies cryptogamiques, affectant la qualité et la quantité des céréales. En outre, le gel tardif d'avril 2021 a causé des dommages importants, notamment pour la viticulture et l'arboriculture.

Ces événements illustrent la nécessité pour le secteur agricole de s'adapter aux nouvelles réalités climatiques afin de garantir sa résilience et sa pérennité. Dans un rapport récent (2022), le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a estimé que, d'ici 2050, le changement climatique entraînera pour les filières agricoles et alimentaires françaises des surcoûts annuels de : 1 milliard d'euros par an pour les surcoûts liés à l'eau ; 1 milliard d'euros par an pour les surcoûts liés à l'augmentation des aléas climatiques ; 2 millions d'euros pour le surcoût de mise au point de diagnostics « climat » ; 190 millions d'euros par an pour le conseil ; 600 millions d'euros par an pour renouveler chaque année 10% du verger français¹.

¹[Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires](#)

► ASSURANCE AGRICOLE : UN FILET À MAILLES INÉGALES FACE AUX CHOCS CLIMATIQUES (SUITE)



Une couverture assurantielle agricole limitée à 24 % en 2023

Bien que l'agriculture soit une activité intrinsèquement risquée, avec un climat entraînant des variations annuelles de rendement de plus en plus extrêmes, la couverture assurantielle des surfaces agricoles en France reste limitée. En 2022, seulement 17 % de la surface agricole utile (SAU) était assurée, avec une couverture de 33 % pour les grandes cultures. Consciente des défis posés par les aléas climatiques croissants, la réforme de l'assurance récolte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a renforcé le soutien aux agriculteurs. Le taux de subvention des primes d'assurance a été porté à 70 %, contre 62 % en moyenne en 2022. De plus, le périmètre des garanties subventionnables a été élargi, permettant une indemnisation dès 20 % de pertes, contre 25 % précédemment. Ces mesures visent à encourager davantage d'agriculteurs à souscrire une assurance récolte. Grâce à cette réforme, le taux de pénétration de l'assurance récolte a atteint 24 % en 2023. Par exemple, Pacifica, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, a constaté une augmentation moyenne de 32 % du nombre d'assurés, avec des hausses notables de 16 % pour la viticulture et de 68 % pour les prairies. De son côté, Groupama a enregistré 9 000 contrats d'assurance multirisque climatique (MRC) supplémentaires, couvrant un million d'hectares supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces évolutions bien qu'ils témoignent d'une prise de conscience des agriculteurs face aux risques climatiques, l'efficacité des mesures incitatives semble limitée.

Des freins comportementaux entravant la souscription

Obstacles non financiers et sélection adverse

Bien que l'on puisse penser que le coût des primes d'assurance constitue le principal obstacle à la souscription, surtout en période de sinistralité accrue, une étude de la Banque de France sur un panel de 17 000 agriculteurs sur 20 ans a révélé que l'augmentation des subventions n'a pas entraîné d'élargissement significatif de la couverture². Cela suggère que des barrières non tarifaires influencent davantage la probabilité de souscription à une assurance agricole. Parmi ces obstacles figurent la complexité administrative des démarches, perçues comme lourdes et chronophages, le manque d'informations et de sensibilisation sur les avantages et les modalités de l'assurance récolte, ainsi que certaines croyances personnelles, une méfiance envers les assureurs et une aversion au changement, qui constituent des freins comportementaux significatifs. Ces facteurs non financiers contribuent à la faible adoption des assurances agricoles, malgré les subventions existantes.

²Grislain-Letrémy, Céline and Villeneuve, Bertrand and Yeterian, Marc, « Don't bet the Farm on Crop Insurance Subsidies: A Marginal Treatment Effect Analysis of French Farms », *Banque de France*, Working Paper No. 956, 2024, <https://ssrn.com/abstract=5002842> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.5002842>

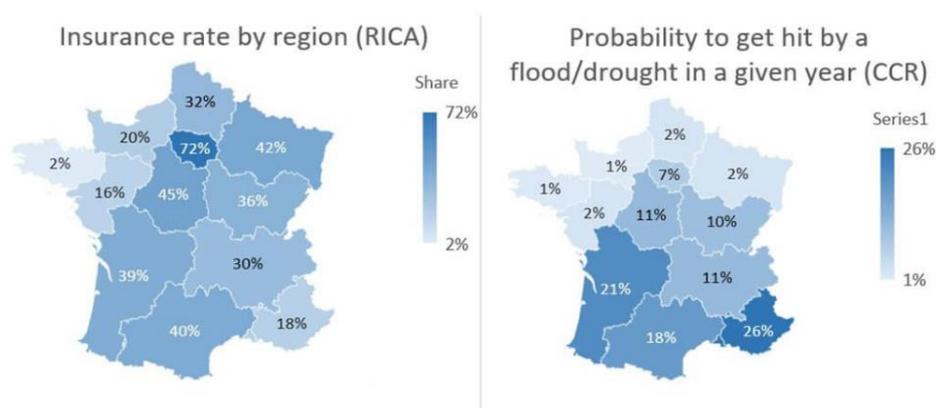
▶ ASSURANCE AGRICOLE : UN FILET À MAILLES INÉGALES FACE AUX CHOCS CLIMATIQUES (SUITE)

ISN en baisse à 35 % en 2025 pour les non-assurés, soit -10 points par rapport à 2023

De plus, la présence de mécanismes d'indemnisation publique en cas d'aléas climatiques extrêmes, accessibles même aux agriculteurs non assurés, est susceptible d'encourager la faible adoption de l'assurance récolte. Traditionnellement, le régime des calamités agricoles permettait d'indemniser les pertes de récoltes dues à des événements climatiques exceptionnels pour les exploitants non assurés. Cependant, ce système a montré ses limites face à la fréquence accrue des sinistres liés au changement climatique. Pour encourager la souscription à l'assurance récolte, la réforme 2023 a modifié les conditions d'indemnisation. Désormais, en cas de pertes importantes, les agriculteurs assurés bénéficient d'une indemnisation couvrant 100 % des pertes au-delà d'un certain seuil, avec une prise en charge à 90 % par l'État et 10 % par l'assureur. En revanche, pour les non-assurés, l'indemnisation par la solidarité nationale (ISN) est de 45 % en 2023, et ce taux diminuera progressivement à 40 % en 2024, puis à 35 % en 2025. Cette dégressivité vise à inciter les agriculteurs à souscrire une assurance récolte, en rendant moins attractives les indemnisations pour les non-assurés.

En France, l'assurance agricole présente une couverture non seulement limitée, mais également marquée par une forte hétérogénéité régionale, souvent déconnectée de l'exposition réelle aux risques climatiques (cartes). Par exemple, les régions du Grand Est et de l'Île-de-France affichent des taux de couverture de 42 % et 72 % respectivement, malgré des probabilités d'aléas climatiques de seulement 2 % et 7 %. À l'inverse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), avec une probabilité de 26 % de subir des épisodes de sécheresse ou d'inondation, ne présente qu'un taux de couverture de 18 %. Cette situation illustre un phénomène de sélection adverse, où les agriculteurs les plus exposés aux risques climatiques sont paradoxalement ceux qui s'assurent le moins.

Cartes des taux d'assurance et de l'exposition au risque par région



Data sources: RICA, Caisse Centrale de Reassurance; Authors' production

▶ ASSURANCE AGRICOLE : UN FILET À MAILLES INÉGALES FACE AUX CHOCS CLIMATIQUES (SUITE)

Lever les obstacles cognitifs et comportementaux : un levier essentiel pour accroître la souscription

Une meilleure articulation entre public et privé pour prévenir le risque de désertification assurantielle

Limites actuelles et pistes d'amélioration pour une couverture agricole renforcée

L'assurance agricole, contrairement à d'autres formes d'assurance, ne se limite pas à compenser des pertes financières individuelles. Elle joue un rôle essentiel dans la capacité d'un pays à maintenir une production agricole suffisante, garantissant ainsi son autosuffisance alimentaire. Ce caractère stratégique justifie une régulation et une intervention publique spécifiques, qui ne se retrouvent pas à un tel degré dans d'autres secteurs. Cependant, des subventions mal ciblées, comme c'est le cas actuellement, surtout dans un contexte de finances publiques déséquilibrées, peuvent compromettre l'efficacité des mesures et aggraver le déficit public. Il est donc crucial de ne pas viser une couverture universelle, mais de cibler en priorité les exploitations non couvertes et les plus exposées aux risques. Ces dernières bénéficieraient davantage de l'assurance, mais présentent une faible propension à souscrire. Pour ce faire, il serait pertinent de mieux orienter les subventions vers ces agriculteurs et de s'attaquer aux obstacles cognitifs et comportementaux qui freinent la souscription. Cette approche pourrait avoir un impact plus significatif que de simples augmentations des taux de subvention.

L'évolution rapide du climat complique l'évaluation des risques et les conditions de la fixation des primes pour les assureurs agricoles, rendant les modèles de prévision plus incertains. Les événements climatiques extrêmes peuvent simultanément affecter un grand nombre d'exploitations agricoles sur un même territoire, rendant la mutualisation des risques plus difficile et obligeant les assureurs à revoir leur modèle économique, ce qui peut limiter l'offre disponible sur le marché. Cette situation menace la solvabilité des assureurs et pose un risque de désertification assurantielle. Dans ce contexte, une meilleure articulation entre le secteur public et privé est essentielle. Actuellement, les pouvoirs publics prennent en charge les risques extrêmes à travers le Fonds de solidarité nationale. Cette prise en charge permet d'alléger la cotisation des exploitations agricoles. En 2023, les cotisations ont diminué d'environ 15 % pour les grandes cultures et la viticulture, et de 50 % pour les fruits et l'herbe, rendant ainsi l'assurance plus attractive. Il est également essentiel que le gouvernement adopte une approche proactive étant donné que les dommages climatiques sont susceptibles de dépasser les prévisions les plus pessimistes. Sur la période 2020-2023, le coût des sinistres climatiques pour les assureurs est supérieur de 18 % aux prévisions établies en 2021 pour l'horizon 2050...



Contact : Zeineb Cherif

zeineb.cherif@apca.chambagri.fr



2025 : L'ANNÉE DE REPRISE DU MARCHÉ BIOLOGIQUE ?

Alors que la majorité des pays européens semble avoir renoué avec le marché de l'agriculture biologique (AB), la France – si elle présente des signaux de reprise dans les circuits spécialisés – pâtit encore de difficultés importantes pour recréer le dynamisme des années pré-Covid. Et si 2024 a fait place à une déflation latente, celle-ci ne s'est pas traduite par une reprise de la consommation alimentaire. Dans ce contexte, que peut-on raisonnablement espérer pour le marché biologique français ?

Si la crise du marché biologique avait d'abord frappé les magasins spécialisés, c'est désormais la grande distribution qui freine la reprise. Après des déréférencements conséquents, la grande distribution perd des parts de marché biologique (-3,8% depuis 2019) au profit de la vente directe qui a gagné 3,1% de part de marché et des artisans commerçants (+1,3%). Mais plus généralement, le chiffre d'affaires des grandes surfaces, tous produits confondus est en repli de 2% en 2024, lorsque les magasins de proximité (+1,5%) et le e-commerce (+6%) profitent de ventes dynamiques. Les magasins spécialisés (commerces de bouches types boulangerie, supermarchés frais, et magasins biologiques) tirent donc leur épingle du jeu. C'est ainsi que l'humeur est au beau fixe pour le réseau bio qui a bénéficié d'une augmentation de son chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2024, une progression de 6% à périmètre non constant. Cet essor s'explique notamment par une hausse de la fréquentation (+6,5%) issue sans doute des consommateurs bio déçus de l'offre bio en grande distribution. Les magasins spécialisés ont prouvé leur résilience et se sont adaptés à la crise en misant sur des produits attractifs tels que les fruits et légumes dont les prix sont souvent très compétitifs face au bio de grande distribution, et dont les ventes représentent 15 à 25% de leur chiffre d'affaires. A titre d'exemple le prix d'une pomme bio en grande surface était 22% plus élevé qu'en magasin spécialisé¹.

Cette efficience du réseau bio peut également s'expliquer par la fermeture de magasins économiquement peu résilients. Entre 2021 et 2024, on compte 764 fermetures pour 381 ouvertures, soit un parc total de 2697 magasins biologiques, sans doute la rationalisation d'une expansion trop importante². La coopérative Biocoop, qui représente près 44% des achats du réseau spécialisé, a vu ses ventes croître de 8,4% (pour un chiffre d'affaires total de 1,8 milliard d'euros) faisant ainsi progresser sa part de marché de +3,3% en 2024.

L'année 2024 fut celle de la désinflation : +0,5% pour l'année 2024 et -0,8% en moyenne entre mai et décembre 2024. Pour rappel l'inflation alimentaire avait été de 6,2% en 2022 et de 11,8% en 2023. Pourtant, bien que ce contexte semble favorable à une reprise de la consommation, les ventes alimentaires peinent à repartir : -0,5% en valeur et -0,9% en volume pour l'ensemble des produits alimentaires (bio et non bio). Sur le marché de l'agriculture biologique les ventes sont toujours en repli mais celui-ci ralentit. Après avoir reculé de 8,6% en avril 2024, les volumes de produits bio ne sont en repli que de 1,7% en janvier 2025 (graphique 1). La part de bio dans le chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires est ainsi passé de 8,7% fin 2021 à 4% en janvier 2025, ce qui peut entre-autre s'expliquer par la rationalisation de l'offre dans ce circuit de distribution.

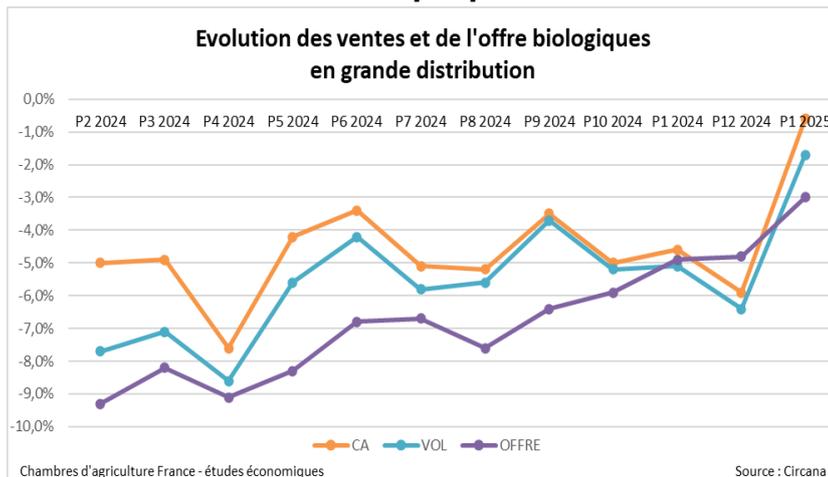
Une lente reprise qui se doit au réseau spécialisé

¹ Rapport OFPM 2024. [Microsoft Word - 14_2024_Section_9_Fruits_et_Légumes_et_Pomme_de_terre_V7.docx](#)

² Biolinéaires.de

►► 2025 : L'ANNÉE DE REPRISE DU MARCHÉ BIOLOGIQUE ? (SUITE)

Graphique 1



Un ralentissement de la baisse mais des parts de marchés encore très faibles

Sauf rares exceptions (fruits et légumes, et viande de poulet) les ventes biologiques reculent pour l'ensemble des produits alimentaires (tableau 1). Par ailleurs, certaines filières qui avaient jusqu'ici échappé à la crise subissent en 2024 un repli des achats, c'est le cas du vin (-10,3% en volume) et des œufs (-1,1% en volume). Les œufs sont pourtant un produit largement consommé en agriculture biologique et ont représenté jusqu'à 32% de part de marché en 2021 et n'en occupe plus que 26% désormais. Ce repli s'est fait au profit des œufs plein air dont les ventes ont progressé de 8,2% durant les trois premiers trimestres de 2024. D'autres produits ont des parts de marché encore très faibles. C'est le cas de la viande de poulet (2,5% de part de marché en volume pour 2024) mais aussi de la viande surgelée (1%) ou de la charcuterie salaison (0,8%). La situation de la filière porcine semble enfin être relativement maîtrisée grâce à la baisse de production qui a permis de stopper les déclassements.

Tableau : évolution des ventes de produits biologiques en grande surface en volume et en valeur entre les trois premiers trimestre 2023 et la même période de 2024 (Source : ANDI pour l'Agence Bio)

Produits	Evolution 2024/2023 en volume	Evolution 2024/2023 en valeur
Fruits et légumes	+6%	+9,3%
Vin	-10,3%	-9,3%
Beurre	-11%	SD
Crème	-21,6%	SD
Lait liquide	-11%	SD
Ensemble produits laitiers	-7,2%	-12,3%
Toute viande surgelée	-17%	-14,6%
Toute viande élaborée	-13%	-15,7%
Viande de bœuf hachée	-9,2%	-8,1%
Saucisses de porc	-26,8%	-29,9%
Poulet découpe	+2,6%	SD
Œufs	-1,1%	-1,6%



2025 : L'ANNÉE DE REPRISE DU MARCHÉ BIOLOGIQUE ? (SUITE)

Une reprise du marché européen

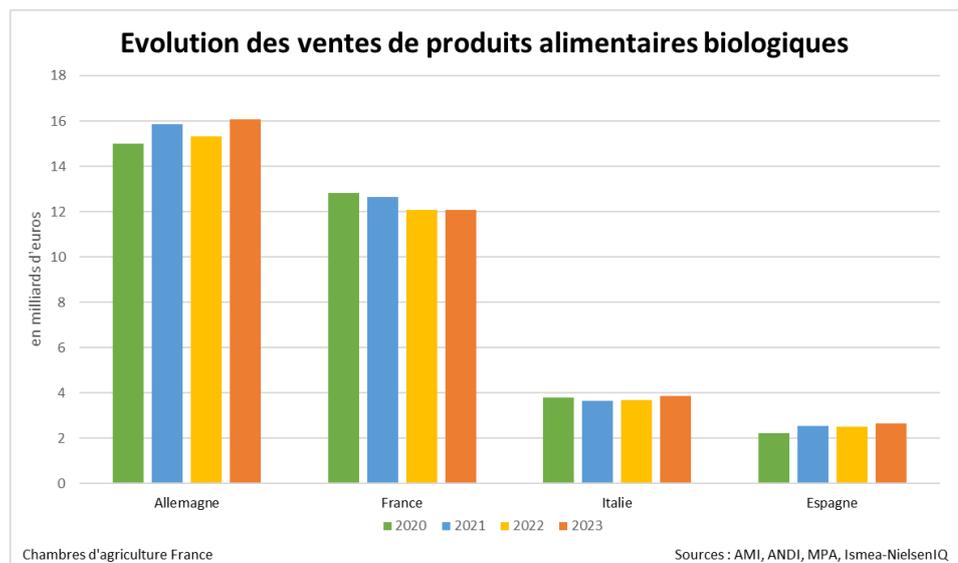
Depuis 2021, la France supporte un recul de ses ventes biologiques, lorsque la majorité des pays européens aperçoivent une reprise après une année de léger recul en 2022. L'Espagne et l'Italie ont toutes deux développé la production biologique dans le but de s'insérer sur les marchés d'exportation, notamment dans les fruits et légumes méditerranéens. En Italie, entre 2008 et 2023 les exportations en valeur de produits biologiques ont progressé de 866% tandis que le marché intérieur (consommation à domicile et restauration) a progressé de 298%. Entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, les ventes en distribution généraliste – qui concentre près de 65% des ventes bio italiennes – ont augmenté de 9% et de 9,4% pour les magasins discounts.

En revanche les ventes en magasins spécialisés ont reculé de près de 8% à la même période. Enfin, les trois premiers trimestres de 2024 ont connu une progression des volumes bio de l'ordre de 3,3%, ce qui laisse entrevoir une croissance italienne portée non plus sur la hausse des prix à la consommation mais sur une hausse effective des achats. En Espagne le chiffre d'affaires en produits bio a progressé de 6% atteignant ainsi 2,6 milliards d'euros en 2024. Tout comme l'Italie, l'Allemagne a pu compter sur les discounters pour relancer un marché en perte de dynamisme. Les ventes ont progressé de 7% en volumes au cours des trois premiers trimestres de 2024 et Aldi Süd est devenu le premier distributeur bio du pays avec plus de 600 références et une hausse de 30% de son chiffre d'affaires depuis 2020. Les ventes en magasins spécialisés repartent également (+4,3% de chiffre d'affaires pour les trois premiers trimestre 2024) après un repli conséquent de l'ordre de 12,3% en 2022. Cette reprise des ventes biologiques en Europe s'inscrit tout de même dans un contexte de reprise globale de la consommation. Entre janvier et novembre 2024 les ventes de produits alimentaires en valeur ont augmenté de +5,4% en Espagne, de +2,5% en Italie, de +1,7% en Allemagne, mais ont reculé de 0,1% en France.

Plusieurs raisons peuvent participer à expliquer cette exception française. Tout d'abord, des pays comme l'Allemagne, le Danemark ou encore l'Autriche, ont une véritable politique de promotion des produits biologiques. Le Danemark prévoit un doublement de la consommation de produits bio (le passage de 12 à 24% de bio dans l'alimentation des ménages danois), les distributeurs et discounters allemands étendent leur offre, et les pouvoirs publics autrichiens mettent en place des subventions aux agriculteurs bio pour compenser la baisse des prix de leur production³. En parallèle l'Italie et l'Espagne qui avaient lancé l'agriculture biologique dans un but premier d'exportation, ont toujours l'opportunité de développer un marché intérieur dynamique puisque la part de bio dans la consommation alimentaire des ménages ne représentent pour l'heure respectivement que 3,6% et 2,5%.. Ainsi le marché bio dans ces pays peut certainement encore convaincre de nouveaux consommateurs, contrairement à la France qui pourrait avoir atteint un plafond de verre.

³Ecozept.

▶▶ 2025 : L'ANNÉE DE REPRISE DU MARCHÉ BIOLOGIQUE ? (SUITE)



Que peut-on raisonnablement espérer pour 2025 ?

La désinflation devrait se poursuivre dans les mois à venir, les indices IPAMPA et IPPAP ont respectivement reculé de 4,6% et 3,3% sur la moyenne des onze premiers mois de 2024. Malgré cette baisse de prix latente, 70% des Français envisagent une hausse des prix alimentaires dans les mois à venir et 41% anticipent une baisse de leur pouvoir d'achat⁴. Si pour 38% des Français le pouvoir d'achat représente le sujet le plus préoccupant, la protection de l'environnement se trouve en seconde position. En effet, selon une seconde étude Ipsos, 78% des Français déclarent être préoccupés par le changement climatique et 36% pensent que ce sont les modes de production des entreprises qui permettra de limiter le changement climatique (moins de processus industriels polluants, moins d'agriculture intensive, moins de transports de produits sur des longues distances...)⁵.

Mais cette attention apportée à l'environnement ne signifie pas nécessairement une hausse des ventes de produits écologiques, et notamment certifiés AB, tant il existe une multitude de façon de consommer plus durablement. La réduction du gaspillage alimentaire semble davantage préférée par les Français dans un contexte de réduction des dépenses. Selon le Baromètre consommateur de l'ObSoCo pour l'Agence Bio, 44% des Français déclarent avoir réduit le gaspillage alimentaire en 2023. En parallèle, ils ne sont que 19% à avoir acheté davantage de produits alimentaires de meilleure qualité. Ceux qui voudraient s'engager à travers leur consommation peuvent se tourner vers des produits à mentions valorisantes dont le prix reste plus attractif. Ainsi, le retour de la croissance du marché bio reste encore incertain.



Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr

⁴Etude Ipsos réalisée du 25 octobre au 8 novembre 2024. [Baromètre du coût de la vie 2024 : 41% des Français anticipent une baisse de leur pouvoir d'achat | Ipsos](#)

⁵Etude Ipsos pour la fondation Jean Jaurès, le CEVIPOF et l'Institut Montaigne. https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2024/12/Fractures_francaises_2024.pdf



PARADOXE VITICOLE

La situation économique de la viticulture est assurément préoccupante. D'abord parce que le résultat économique avant impôt a fortement diminué en 2023 (données RICA), et ce, dans toutes les régions. Un résultat courant avant impôt qui a reculé de plus de 32% en 2023 par rapport à 2022. Ensuite, parce que cette évolution occasionne une vaste campagne d'arrachage des vignes, ce qui représente un peu moins de 30 000 hectares. Un véritable crève-cœur pour les viticulteurs, qui s'interrogent légitimement sur leur avenir et sur l'usage qui pourra être fait des surfaces libérées. Les tensions commerciales avec les Etats-Unis ont ajouté à ce malaise, étant donnée la hausse des droits de douane infligés par Washington, dans le cadre de la rivalité entre Boeing et Airbus, durant le premier mandat de Donald Trump.

Et puis il y eut quelques temps auparavant les sanctions commerciales allemandes sur les importations de panneaux solaires en provenance de Chine. Une Chine qui y a vu une attaque européenne et non pas seulement allemande, ciblant ainsi les vins français d'un droit de douane additionnel de 25%. En infligeant de telles taxes douanières à la France via l'Union européenne, Pékin s'est détourné de l'un de ses clients historiques, en s'approvisionnant sans droit de douane auprès de pays producteurs et exportateurs de vins comme le Chili.

Alourdissement des droits de douane et concurrence de pays tiers ont abouti à un préjudice commercial important pour les exportateurs français, qui, exposés aux tensions avec les Etats-Unis et avec la Chine, ont passé deux années difficiles, tout en ayant intégré que les sanctions douanières décrétées par Washington n'étaient en fait que suspendues et non abrogées.

L'initiative prise par Bruxelles en 2024, consistant à sanctionner les importations de voitures électriques fabriquées en Chine n'a fait que raviver l'étincelle des tensions commerciales avec Pékin. Depuis l'automne dernier, Pékin applique des surtaxes douanières dans une fourchette de 30 à 38% sur les importations de cognac en provenance de France. Un préjudice supplémentaire pour toutes les entreprises de cognac, le marché chinois représentant plus de 25% de leurs exportations. Il ne resterait plus que Donald Trump concrétise son ambition affichée de renouer avec des droits de douane alourdis en direction de la filière viticole pour plonger celle-ci dans le marasme économique, et amplifié les cessations d'activité, entraînant des suppressions d'emplois dans les entreprises concernées, et, in fine, une fragilisation des territoires.

Prise en tenaille entre une baisse ininterrompue de la consommation et des différends commerciaux dont elle pourrait penser qu'elle en constitue une victime facile, le monde viticole broie du noir. D'autant plus que, pour capter les marchés comme celui de la Chine ou pour préserver les parts de marché sur le marché américain, les investissements ont été massifs, en particulier dans le domaine du marketing. Avec une telle évolution depuis 2018, les retours sur investissements risquent d'être bien plus faibles qu'escomptés.

Le paradoxe est toutefois indéniable. En effet, malgré cette dynamique infernale, le solde commercial 2024 pour les boissons s'est fixé à près de 15 milliards d'€, enregistrant une petite baisse de - 0,5% par rapport à 2023. En valeur, les exportations ont avoisiné 20 milliards d'€, contre à peine 5 pour les importations. Les boissons et alcools ont ainsi représenté près de 30% du total des exportations de produits transformés, largement devant les produits laitiers (près de 9 milliards d'exportations, source : douanes françaises).

Un résultat devant être pris en compte pour atténuer la morosité ambiante. La viticulture continue de bien exporter ses produits, vins, champagne, et autres boissons alcoolisées. Mais il est évident que la conflictualité commerciale qui s'est installée depuis 2018 constitue une réelle menace sur la pérennité des exploitations viticoles et sur les entreprises qui exportent. La guerre en Ukraine n'a de surcroît rien arrangé depuis 2022, puisqu'elle a engendré un rationnement des disponibilités en bouteilles de verre, jusque-là produites dans ce pays pour une large part.

Au-delà de la mise au jour de ce paradoxe, il reste à savoir quel sera le temps nécessaire pour que les viticulteurs et les entreprises – celles et ceux qui auront pu résister – puissent redresser une situation économique qui laisserait entrevoir des jours meilleurs et préserver l'excellence française en ce domaine. Voitures électriques, panneaux solaires versus produits viticoles, décidément, l'agriculture forme une victime collatérale des guerres douanières.



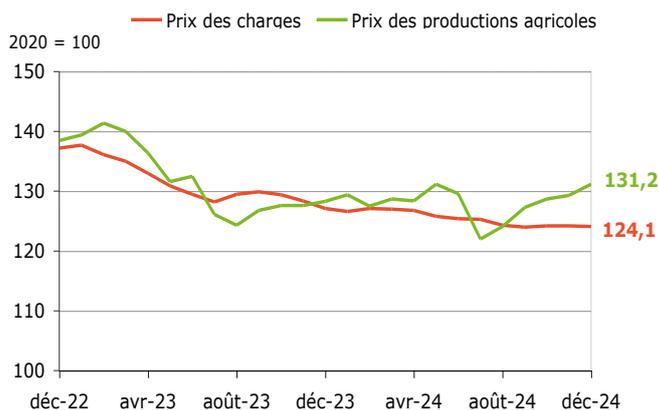
Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

Evolution (Source : INSEE)	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Prix agricoles	1,5%	2,3%	-5,3%
Prix des charges	-0,1%	-2,4%	-9,5%
Prix alimentaires	-0,1%	0,0%	7,2%
Inflation	0,2%	1,3%	5,1%

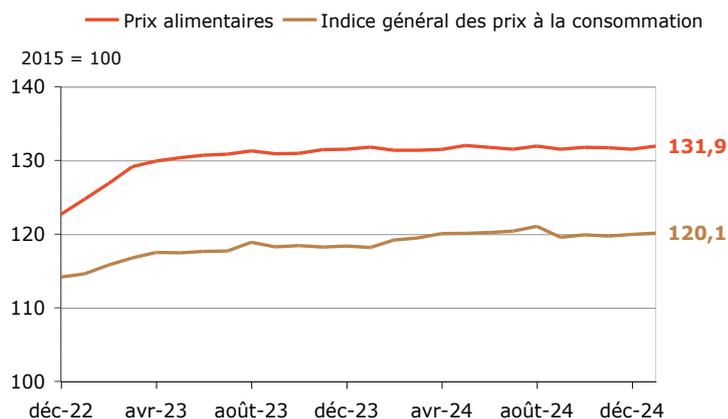
Ciseau des prix



Chambres d'agriculture France

Source : INSEE

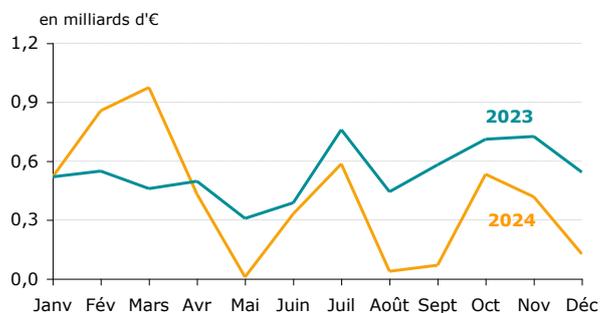
Evolution des prix alimentaires



Chambres d'agriculture France

source : INSEE

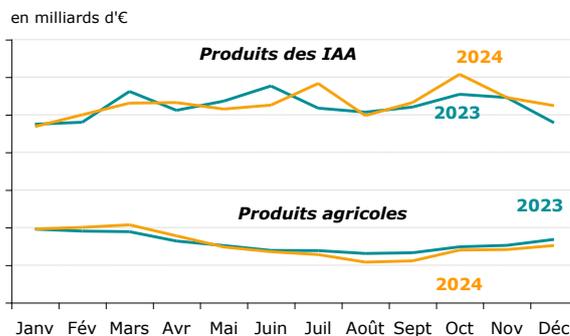
Solde agroalimentaire



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Exportations agroalimentaires



Chambres d'agriculture France

source : Douanes

Solde (Mds)	Décembre	Cumul 12 mois
2023	0,543	6,48
2024	0,127	4,89

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40

Directeur de la publication :
Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre
Service Etudes économiques et
prospective

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



chambres-agriculture.fr

